



BOUCLANS

AVRIL 2022

INFOS

Alors que le scrutin présidentiel s'est tenu les 10 et 24 avril 2022, s'il ne m'appartient pas de commenter les résultats de celui-ci, je veux souligner le taux de participation. Vous avez été plus de 85% à voter au 1^{er} tour et plus de 80% au 2nd tour, soit plus que la moyenne nationale. Cela témoigne d'une conscience forte de la chance que nous avons de vivre en démocratie et de pouvoir voter. Qui plus est, l'observation générale s'accorde sur le fait que nos jeunes se sont déplacés en nombre, et pour beaucoup c'était le premier rendez-vous avec les urnes. Cela aussi est notable, car dans un futur proche ils présideront aux destinées de notre société, de notre commune, ils sont les familles de demain, et il leur appartiendra de bâtir l'avenir qu'ils souhaitent. Améliorant sans doute ce qu'ont fait les générations précédentes, car il faut avoir l'humilité de dire que l'on peut toujours faire mieux et progresser.

Ce même principe démocratique a permis un débat constructif au sein du conseil municipal, qui ensuite a voté unanimement le budget 2022. Il traduit les actions à mener, et les investissements à réaliser. 2022 verra donc s'engager quelques investissements nouveaux nécessaires (réparation d'urgence du clocher de notre église en attendant une véritable rénovation, suite des travaux nécessaires à la gendarmerie, quelques réparations de voirie, ...) avec la volonté surtout de mener à bon terme le projet périscolaire, au plus près des conditions financières prévues, avant d'engager d'autres opérations conséquentes.

Dans la même séance, le conseil municipal a choisi à l'unanimité moins une voix d'appliquer une hausse très légère à la taxe foncière, après 4 années sans évolution, faisant progresser les taux de 0,2% environ. Cela représente de l'ordre de 2300 euros pour la commune, soit en moyenne environ 2€ par habitant, ce qui reste symbolique. La préoccupation des élus est surtout de se prémunir d'une baisse par l'État de nos dotations de fonctionnement, provoquée par une fiscalité locale stagnante (car les deux sont directement liés). En agissant ainsi, on évite aussi de devoir un jour appliquer brutalement une hausse plus significative, et difficilement supportable. Si payer des impôts n'est jamais agréable, les voter n'est jamais un plaisir. En tant qu'élus, cela nous oblige plus encore à une rigueur de gestion des finances communales, afin que cet argent public soit mis au service de la population par nos investissements, et jamais pour pallier à une mauvaise maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

L'actualité électorale a fait passer au second plan tous les autres sujets dans nos journaux télévisés, et pourtant la guerre en Ukraine est toujours là, et apporte son lot quotidien de malheurs à une population civile qui n'a rien demandé. Certains se sont réfugiés dans notre pays. Des familles sont hébergées dans nos villages, et ici même à Bouclans. Le seul fait d'imaginer ce que vivent ces gens, déracinés dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, ayant tout abandonné du jour au lendemain, avec la peur au ventre pour ceux qu'ils ont laissé sur place, devrait nous aider à relativiser nos petits soucis quotidiens et nos querelles vaines. Mesurons la chance que nous avons de vivre ensemble, en paix, et sachons aider, chacun selon ses possibilités, ces voisins pas si éloignés.

Martial HIRTZEL

Calendrier

- 8 mai : Cérémonie à 11h30 à Nancray
- 8 mai : Fête printanière de 10h à 18h à Consolation
- 13 mai : Before du festival l'Annuelle à 18h à la salle des fêtes de Dammartin-les-Templiers
- 15 mai : Randonnée et jeu de piste organisés par l'APE
- 17 mai : Les besoins du tout-petit, 20h à Valdahon à l'Antenne Petite Enfance
- 17 mai : Histoires pour les p'tites oreilles à 10h à la médiathèque
- 18 mai : Conte à partir de 5 ans à la médiathèque
- 20 mai : Conférence « la voie lactée » à 20h30 à la médiathèque
- A partir du 20 mai, Playstation 5 à disposition à la médiathèque
- 21 mai : de 9h à 12h, fleurissement du village

Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans@wanadoo.fr

Politeia : Bouclans

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2022

Membres présents : MMES S. DENIMAL, F. MANZONI, O. POMMEY, F. POUPENEY, V. SIMONIN, et MM C. AURIOL, J. BOURRAT, V. BOUVRESSE, J-P. GUEY, M. HIRTZEL, J-M. ISABEY, A. MARTIN, G. MICHEL

Excusés : MM et MMES V. BUGNET (procuration à C. AURIOL), V. DUEDE-FERNANDEZ (procuration à F. MANZONI), M. GRUET (procuration à V. SIMONIN), N. DEFRASNE (procuration à O. Pommey), J. PERROT-MINOT (procuration à M. HIRTZEL), Estelle VERDOT (procuration à F. POUPENEY)

Secrétaire de séance : Mme Oriane POUPENEY

Le conseil municipal a observé une minute de silence en mémoire de Michel BELOT, conseiller municipal depuis plusieurs mandats, trop tôt disparu.

Le conseil municipal accueille Sophie DENIMAL, conseillère municipale élue à la 16^e place sur la liste majoritaire

Subvention aux associations

La commission Finances/investissements propose de privilégier les associations développant une activité au profit des habitants de la commune. Les associations souhaitant une subvention doivent en formuler la demande et transmettre à la commune un bilan de leur activité.

Les subventions votées ne seront versées qu'à ces conditions.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions de subventions des associations pour l'exercice 2022, pour un montant total de 42 50 €, hors FRANCAS dont la participation communale s'élève à 74 961€ en 2022.

Vote des taxes locales

Il est rappelé que l'évolution des taux de la fiscalité locale a une incidence sur le calcul des dotations que perçoit la commune pour son fonctionnement, et que la Taxe Foncière reste la seule fiscalité maîtrisée par la commune.

La commission Finances a souhaité interroger la Préfecture quant à l'impact sur nos dotations de la « stabilité » de nos taux depuis 2018. Aucune réponse chiffrée ne nous est parvenue, mais en 2022 la DGF a baissé de 219 €, et la dotation de solidarité rurale a augmenté de 4390 €.

En 2022, les bases d'imposition prévisionnelles ont été réévaluées de 3,4% au titre de l'inflation.

Le conseil municipal a voté une augmentation de 1 point : la TF sur le bâti passe à 27.56 % et la TF sur le non bâti passe à 13.26 %.

Votes : contre : 1 ; abstention : 0 ; pour : 18

Suppression et création de poste suite à la réussite d'un concours

Suppression d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires et création d'un emploi d'assistant territorial

de conservation du Patrimoine et des bibliothèques permanent à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires.

La rémunération est fixée sur la base du 3^{ème} échelon avec une 1/2 ancienneté acquise soit 2 mois et 7 jours.
voix pour : 19 ; contre : 0 ; abstention : 0

Carte Avantage jeunes

Gratuité de la Carte Jeunes pour les jeunes de 10 à 18 ans. Le prix de vente est fixé à 7 euros (prix coûtant), aux jeunes de la commune âgés de moins de 10 ans, et de 19 à 30 ans

Votes contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 19

Mise à disposition de cases au columbarium

Le columbarium est un aménagement collectif au sein d'un cimetière destiné à accueillir des urnes funéraires.

Il comprend des cases individuelles identifiées par des plaques gravées. La mise à disposition est réalisée sous forme de titre de concession signé par le Maire ou son représentant dûment mandaté. Le tarif est fixé par le conseil municipal. Il est actuellement de 733 € TTC.

A la demande de la Trésorerie Générale, il est proposé au conseil municipal de renouveler la délibération.

Votes contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 19

Conseil municipal des enfants

Le premier conseil municipal des enfants s'est réuni le 5 mars dernier.

Les premiers projets retenus par les jeunes élus sont les suivants :

Nettoyage périodique du village, mensuel ou bimensuel, par quartier ou rue,

Organisation d'un jardin partagé ouvert aux adultes, dans le jardin de la médiathèque,

Organisation de randonnées nocturnes,

Signalement à la mairie des dégradations de routes.

Autres réflexions partagées par les enfants en séance :

Mise en place d'un bac à sable dans le parc Saint Léger, labyrinthe de maïs, pistes cyclables, réhabilitation du terrain de tennis, maison des jeunes, respect de la vitesse des voitures et radars pédagogiques.

POINT SUR LA CONSTRUCTION DU PERISCOLAIRE

A ce jour, le planning est respecté.

Le passage vers le futur bâtiment se fera depuis la baie vitrée existante dans le hall de l'école primaire.

Le préfabriqué actuel sera maintenu le plus longtemps possible et la réalisation des enrobés se fera à la fin du chantier, lorsque le nouveau bâtiment sera opérationnel. Une réflexion sur la désimperméabilisation de la cour est à mener. Trois marches en bout de préau seront créées pour rattraper le niveau avec la cour maternelle et permettre le passage à l'abri pour une plus-value de maçonnerie de 126 €. Les travaux de maçonnerie ont débuté. L'entreprise de chauffage poursuit son intervention dans la chaufferie. Les radiateurs de la salle de repos des maternelles seront changés et déplacés pour permettre l'installation du silo à granulés en sous-sol. L'entreprise de serrurerie étant en difficulté, des solutions alternatives sont étudiées. Les carrelages, faïences murales et les panneaux acoustiques dans la salle réfectoire ont été choisis.

La commission d'attribution des subventions du Département étudiera notre dossier en avril ou mai. Compte tenu des critères d'attribution, la subvention sera ramenée à 120 K€

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation de Solidarité Ukraine

Rendez-vous avec Noëlle ANDRE : Présidente de l'Amicale des maires ruraux du Plateau (statut associatif) et Jean Pierre GLEJZER, interprète, à l'initiative du convoi parti mi-mars. Cette organisation se construit actuellement autour de 4 à 5 initiateurs, qui ont besoin de se structurer. Le nom de leur initiative : du cœur pour l'Ukraine.

Déjà engagé : la collecte de dons en argent ; l'ouverture d'un compte au Maximarché pour disposer de produits frais ; l'organisation d'un spectacle le 7 avril dernier pour collecter des fonds. En prévision : la création d'un magasin solidaire.

Actuellement, les dons en argent sont collectés sur le compte de l'Amicale des maires ruraux du Plateau.

Les besoins exprimés lors de cette rencontre :

Faire le lien avec la Préfecture, recherche d'un informaticien bénévole, d'enseignants pour des cours de français, d'un bus avec chauffeurs pour un prochain voyage éventuel sur place, de volontaires pour se charger des questions de téléphonie et des personnes parlant russe.

Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'unanimité sur l'implication de la commune et des élus en soutien à l'Amicale des maires pour cette action de solidarité.

- Un point est fait sur le suivi d'activité de l'agence postale et la maison France Services, les chiffres sont encouragés

(30 rdv et 604 visiteur en mars).

- Jeudi 31 mars, s'est tenue une réunion à l'initiative du club de foot de Nancray - Bouclans - Gonsans, celui-ci souhaite instruire un projet de réalisation d'un terrain synthétique afin de maintenir son attractivité. En effet, la qualité des installations est un critère de motivation des jeunes pour adhérer au club (actuellement 170 adhérents). Etaient présents les représentants du club, un représentant de la fédération française de football et les représentants du département.

Une première approche financière situe l'investissement à environ 1M€ HT pour un terrain de taille normale, et la moitié pour un terrain de jeu à 8. Le sujet est seulement ouvert, les responsables du club vont constituer un dossier et approfondir leur réflexion.

- La vente de brioche pour l'ADAPEI par les conseillers municipaux a permis de récolter 820 €, un grand merci à tous les donateurs.

ACTUALITES CCPHD

- Suite à la conférence des maires et en concertation avec les cadres et chargés de missions de la communauté de communes, une réorganisation des ressources humaines a été entreprise. Cette réorganisation va permettre d'améliorer les compétences et soulager les équipes. Un recrutement d'une Directrice Générale Adjointe est en cours. 4 pôles techniques sont créés dont l'encadrement sera assuré par les quatre chargés de missions actuellement en poste.

- Un débat devra s'ouvrir sur le pacte financier et le calcul des allocations compensatoires reversées aux communes, mises en place depuis que la CCPHD collecte directement les impôts sur les entreprises.

- Le dispositif eboo (hélicoptage SAMU) sera porté financièrement par la CCPHD.

- Assainissement : marché DSP(ex SIA du Gour).

Modification de la filière boues : Le contexte sanitaire depuis mars 2020 a fortement perturbé l'exécution des contrats publics. Afin de garantir la sécurité sanitaire et conformément aux préconisations, l'épandage des boues non hygiénisées a été suspendu et le contrôle renforcé. La gestion des boues sera retirée du contrat de DSP et la collectivité prendra en charge la déshydratation et le compostage des boues. Donc, baisse des charges du délégataire. Les volumes reçus de Osse font l'objet depuis 2011 d'une facturation au prix de revient. La convention qui fixe les clauses techniques et financières de ces apports à la station d'épuration de Bouclans n'a jamais été intégrée par avenant au contrat de DSP. Il convient de régulariser et d'intégrer la convention par le biais d'un avenant. La redevance payée par les usagers au délégataire restera inchangée hors révision des prix.

LA VOIX DES ELUS DE LA LISTE NON MAJORITAIRE

Christophe Auriol, Vincent Bouveresse, Josephine Perrot-Minot, Estelle Verdout

Budget

Le budget communal se décompose en un budget général et deux budgets annexes (bois et lotissement). Chaque budget se divise en deux sections (fonctionnement et investissement), elle-même disposant d'une partie dépenses et d'une partie recettes.

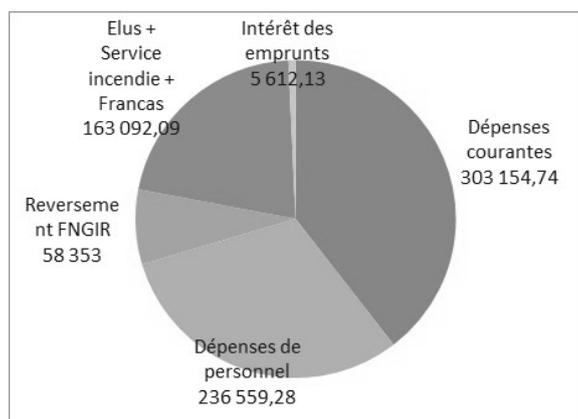
Le compte administratif (CA) correspond aux dépenses et recettes réalisées réellement l'année précédente et validé par les services de l'Etat.

Le budget prévisionnel (BP) correspond aux prévisions des élus pour l'année en cours, la commune à l'obligation

Budget principal - Compte administratif 2021

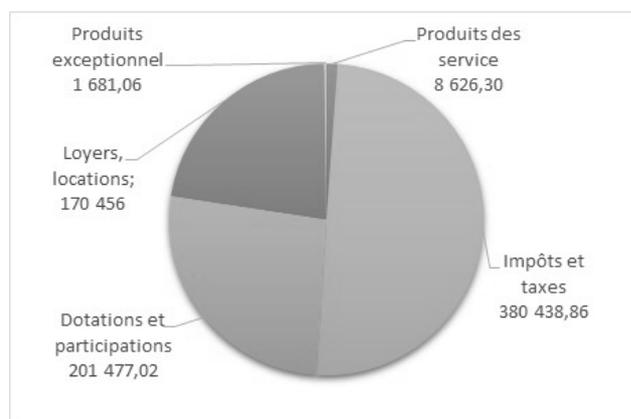
Dépenses de fonctionnement - CA 2021

782 395,23 €



Recettes de fonctionnement - CA 2021

764 212,80 €



Résultats de fonctionnement 2021

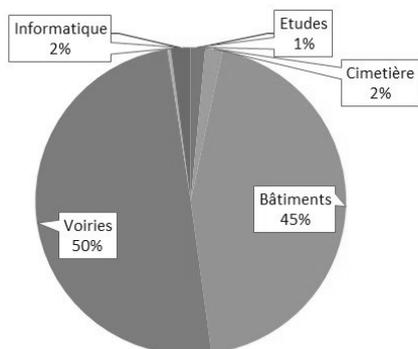
En 2021, le Conseil municipal a fait le choix de solder en une fois le contrat des copieurs afin d'épurer cette lourde charge pour la commune et réduire fortement les charges de fonctionnement de ce poste à partir de 2022. Cette dépense exceptionnelle (68 000 €) supportée en 2021 a entraîné un déficit sur la section de fonctionnement en 2021 de 18 182,43 €.

Avec les excédents reportés des années précédentes, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 471 122,63 €.

Nom	Fonction	Indemnité brute annuelle
M. Hirtzel	Maire	16708,8
M. Hirtzel	VP CCPHD	8401,08
F. Manzoni	1er adjointe	7187,52
JM Isabey	2 adjointe	7187,52
F. Poupenev	3ème adjointe	7187,52
G. Michel	C. Délégué	4260,6
V. Duede-F.	C. Déléguée	3220,42
JP Guey	C. Délégué	3220,42

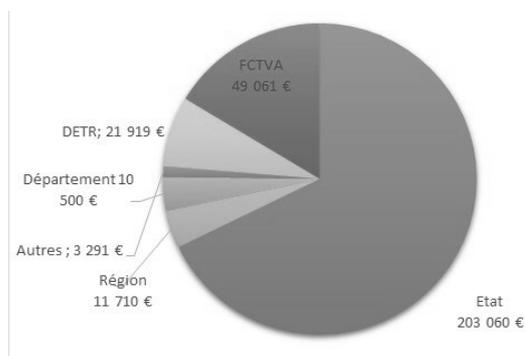
Dépenses d'investissement - CA 2021

385 000,88 €



Recettes d'investissement - CA 2021

720 076,58 €



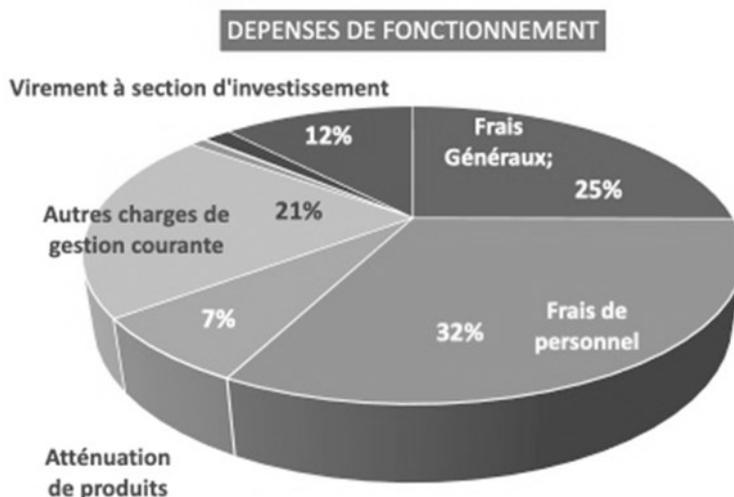
Résultats d'investissement 2021

Les dépenses 2021 se sont portées principalement sur les voiries et les bâtiments publics. L'excédent de 335 075 € en 2021 est dû notamment à des avances de subventions reçues en 2021 dans le cadre du projet de construction du bâtiment du périscolaire.

Budget principal - Section de fonctionnement

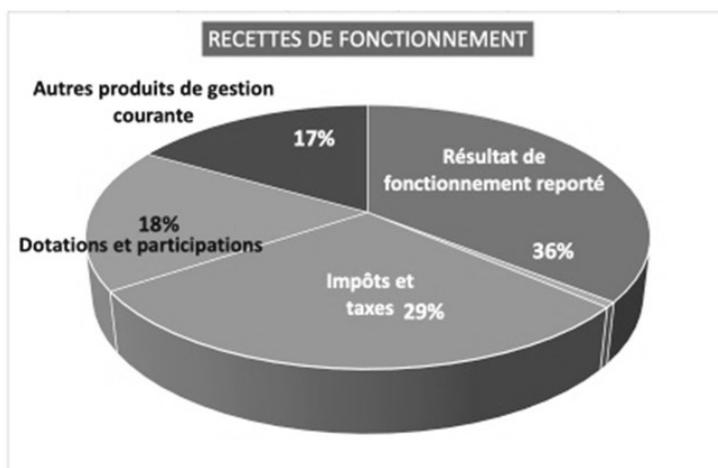
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2022 : 826 087,25 €

Frais généraux	207 205,00
Frais de personnel	267 265,00
Atténuation de produits	58 353,00
Autres charges de gestion courante	172 209,62
Charges financières	7 571,00
Charges exceptionnelles	1 300,00
Dotations amortissements	13 565,40
Virement à section d'investissement	98 618,23
Total dépenses de fonctionnement 2022	826 087,25



Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2022 : 1 319 250,72 €

Résultat de fonctionnement reporté	471 122,63
Atténuation de charges	200,00
Produits des services	8 530,00
Impôts et taxes	385 571,00
Dotations et participations	233 780,00
Autres produits de gestion	220 000,00
Opérations d'ordre	47,09
Total recettes de fonctionnement 2022	1 319 250,72



Les charges générales sont en baisse de 31 % par rapport aux dépenses réalisées en 2021 (-95 000 €). Cette baisse s'explique par le changement de délégataire pour les contrats des copieurs (économie de 25 500 €) et du fait que les besoins urgents de rénovation des logements communaux et des bâtiments publics ralentissent.

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 13% par rapport à celles réalisées en 2021. Cette augmentation s'explique en particulier par l'augmentation du SMIC, les avancements d'échelons et de grades ainsi que par les dépenses de personnel supportées sur une année pleine pour l'Agence postale communale et France Services.

Une hausse de 25 % des dépenses d'énergies a été budgétisée, ainsi qu'une augmentation des fluides de 1 800 €.

Concernant les recettes, celles-ci ont été évaluées prudemment à l'identique de celles réalisées en 2021 et une légère hausse de 4 000 € pour les dotations en vue des projets en cours. Quant aux revenus des immeubles, ils ont été budgétisés légèrement à la baisse par rapport à ceux réalisés en 2021 par prudence budgétaire.

Le résultat prévisionnel pour la section de fonctionnement est de + 22 040,84 €, avec les excédents cumulés des années précédentes, l'excédent prévisionnel est estimé à 493 116,38 €.

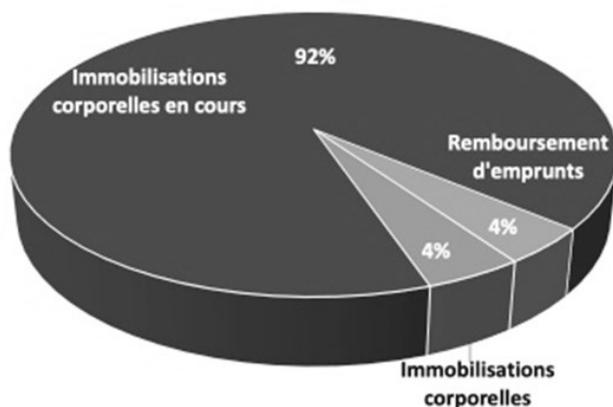
Budget principal - Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement 2022 :

2 012 203,63 €

Remboursement d'emprunts	83 868,09
Immobilisations incorporelles	200,00
Immobilisations corporelles	90 010,00
Immobilisations corporelles en cours	1 838 538,00
Opérations d'ordre	47,09
Opérations patrimoniales	11 000,00
Total dépenses d'investissement 2022	2 023 663,18

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

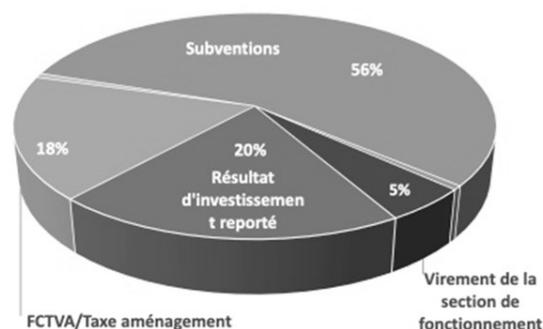


Recettes prévisionnelles d'investissement 2022 :

2 012 203,63 €

Résultat d'investissement reporté	404 022,55
Dépôts et cautionnements	400,00
FCTVA / Taxe d'aménagement	355 557,00
Opérations d'ordres	13 565,40
Subventions	1 129 000,00
Emprunts	11 500,00
Opérations patrimoniales	11 000,00
Virement de section de fonctionnement	98 618,23
Total dépenses d'investissement 2022	2 023 663,18

RECETTES D'INVESTISSEMENT



INVESTISSEMENTS 2022

Bâtiments publics :

- Rénovation d'une salle de bain dans un des logements de la gendarmerie : 6 790€
- Porte coupe feu, gendarmerie : 1 060 €
- Travaux électriques, gendarmerie : 5 629,77 €
- Réparation toiture espace culturel : 2 330 €
- Réparation clocher : 10 775 €
- Eclairage espace culturel : 1 000 €

Equipements :

- Capteurs CO² école : 260 €
- Mobilier spécialisé école : 200 €
- Garde-fou cimetière : 80 €
- Budget Conseil Municipal des enfants : 1 000 €
- Défibrillateur Espace culturel + école : 3 940 €
- Stores mairie : 420 €
- Mobilier urbain parc St Léger : 2 000 €

Informatique :

- 1 ordinateur école : 730,65 €

Voirie :

- Réparation rue des craies : 2 080 €
- Reprise trottoir cimetière : 1 923 €

Travaux espace public :

- Carré militaire (cimetière) : 1 000 €
- Caveau souvenir français (cimetière) : 1 050 €
- Terrassement source du Gour : 1 850 €
- Mur patrimonial par Saint Léger : 15 992,80 €
- Bornes à verres enterrées : 3 615 €

Matériel et outillage :

- Saleuse : 1 325 €

Total des investissements prévisionnels hors périscolaires : 65 051,22 €.

Des subventions d'un montant total de 11 587,44 € sont attendues.

Les investissements pour 2021 s'élèvent à 2 012 203,63 €. Les subventions attendues pour le bâtiment du périscolaire couvrent presque 80% des dépenses. Le solde à charge pour la commune sera financé par un emprunt de 400 000 €.

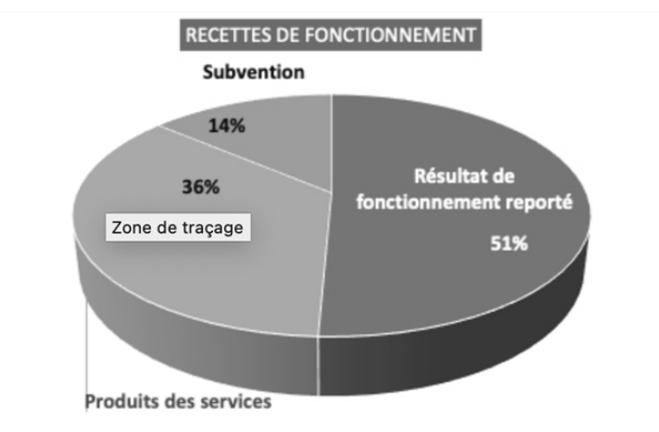
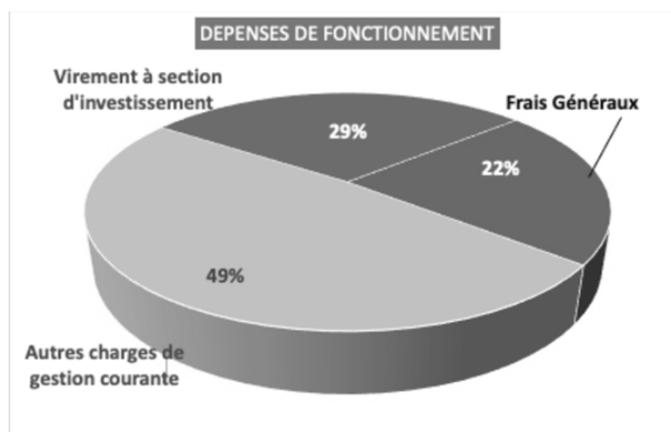
Budget annexe bois

Section de fonctionnement :

Dépenses : 207 938,53 € - Recettes : 197 000 €

Dépenses de fonctionnement 2022	
Frais généraux	45 600,00
Frais de personnel	
Atténuation de produits	
Autres charges de gestion courante	101 000,00
Charges financières	5,00
Virement à section d'investissement	61 333,53
Total dépenses de fonctionnement 2022	207 938,53

Recettes de fonctionnement 2022	
Résultat de fonctionnement reporté	202 457,39
Atténuation de charges	
Produits des services	142 000,00
Impôts et taxes	1,00
Dotations et participations	55 000,00
Total recettes de fonctionnement 2022	399 458,39

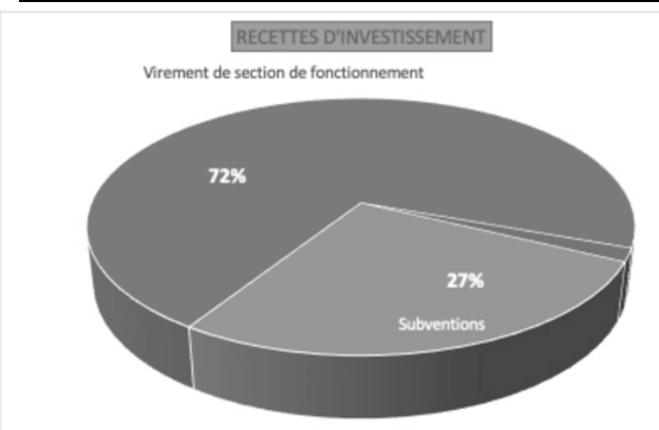
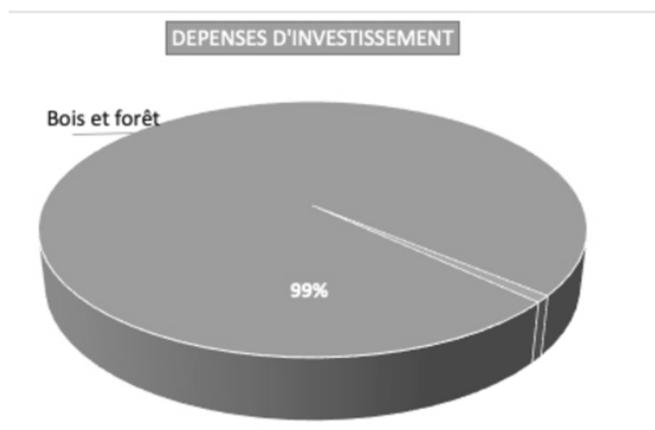


Section d'investissement :

Dépenses : 85 750 € - Recettes : 85 750 €

Dépenses d'investissement 2022	
Remboursement d'emprunts	750,00
Immobilisation corporelles	85 000,00
Total dépenses d'investissement 2022	85 750,00

Recettes d'investissement 2022	
Résultat de fonctionnement reporté	1 416,47
Subventions	23 000,00
Virement à section d'investissement	61 333,53
Total recettes d'investissement 2022	85 750,00



Les recettes des ventes de bois des communes sont une source de financement pour les investissements de celle-ci. La commune de Bouclans devant faire face à des dépenses pour la gendarmerie afin d'améliorer les conditions de vie dans les logements et de fonctions des gendarmes, un versement de 61 333,53 € est prévu en 2022 du budget annexe bois à la section investissement du budget principal. Ce versement se traduit par un déficit de fonctionnement attendu de 10 938,53 €. Cumulé aux excédents reportés des années antérieures, le résultat prévisionnel pour l'année 2022 est de 191 518,86 €.

Médiathèque municipale - Les rendez vous à ne pas manquer au mois de mai



Étoiles filantes, comètes et trous noirs s'invitent à la médiathèque !

Embarquement immédiat destination la voie lactée :

- **mercredi 18 mai à 16h** : Heure du Conte La Tête dans les étoiles, à partir de 5 ans, suivi d'un atelier Brico-planète,
- **vendredi 20 mai à 20h30** : Conférence « La Voie Lactée » par Céline Reylé, astronome.

Sur inscription auprès de la médiathèque, au 03.81.25.00.01 ou par mail : mediatheque@bouclans.fr



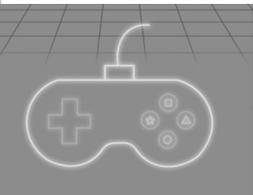
Histoires pour les p'tites oreilles (de 6 mois à 3 ans)

Mardi 17 mai – 10h (durée : 30 mn)

Rendez-vous pour un moment convivial à la médiathèque !

Au programme : des contes et comptines pour les tout-petits accompagnés par leur parents, grands-parents ou assistant(e)s maternel(le)s.

Sur inscription auprès de la médiathèque, au 03.81.25.00.01 ou par mail : mediatheque@bouclans.fr



À vos manettes !

La médiathèque met à votre disposition des jeux vidéos sur **Playstation 5** pour un moment de convivialité, d'échanges intergénérationnels et d'affrontement bien sûr !

Familles, joueurs aguerris, occasionnels ou tout simplement curieux... Profitez-en !

Console disponible du 20 mai au 17 juin sur les créneaux suivants :

Les mercredis de 14h à 17h & les vendredis de 16h à 19h.

Temps d'utilisation limité selon l'affluence – réservation conseillée.

La gendarmerie nous alerte !

"Madame C, 38 ans, demeurant Saône reçoit un appel téléphonique d'une personne se disant travailler pour la banque dont elle est cliente. L'interlocuteur lui demande de communiquer un code reçu par SMS. Madame C transmet le code demandé. Elle s'apercevra ensuite qu'un virement frauduleux a été émis au cours de la semaine depuis son compte bancaire.

Que s'est-il passé ?

Le code reçu par madame C est un code de validation de virement. L'escroc s'introduit au préalable sur l'espace client bancaire de la victime et tente de réaliser un virement. Les nouvelles normes de sécurité bancaire imposent un deuxième facteur d'authentification qui peut prendre la forme d'un envoi de SMS de confirmation de virement sur le numéro de téléphone de la victime. L'escroc n'a plus qu'à appeler la victime pour obtenir ce code via une manœuvre frauduleuse et ainsi pouvoir réaliser le virement."

La vie du village



La municipalité souhaite un très joyeux anniversaire à Charlotte Poignard pour ses 90 ans !

Charlotte Poignard entourée de ses enfants : Isabelle, Marie-Hélène et Ghislain et en présence d'une petite délégation du Conseil Municipal.

Fleurissement du village

Comme tous les ans, toute l'équipe municipal se mobilise pour fleurir le village.

Nous faisons appel aux bénévoles et toutes personnes souhaitant donner quelques heures de

leur temps pour participer à cette matinée de plantation sous le signe de la bonne humeur.

Rendez-vous samedi 21 mai à 9h, devant la mairie de Bouclans ou Vauchamps avec vos gants et vos outils de jardinage.

La matinée se terminera par le pot de l'amitié à Bouclans.

Elections législatives - Dimanches 12 et 19 juin 2022 - Pièce d'identité obligatoire

Inscriptions liste électorale :

Pour vous inscrire sur les listes électorales, il suffit de vous présenter en mairie muni(e) de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois avant **le 6 mai**.

Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le site « service-public.fr » **ou y vérifier votre inscription et votre bureau de vote.**

Pour cette démarche vous pouvez vous faire accompagner par Mmes Chapuis et Watrin de l'agence France Services.

Vous êtes nouveau résident à Bouclans ou vous quittez la commune ?

A votre arrivée à Bouclans, merci de vous rendre à la mairie muni(e) de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois afin de vous enregistrer. Si vous déménagez dans une autre commune, nous vous remercions de nous indiquer votre nouvelle adresse.

Journée défense et citoyenneté (JDC)

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire à faire pour tout jeune français au premier trimestre de ses 16 ans à la mairie de son domicile. Elle lui permet d'être convoqué à la journée de défense citoyenneté obligatoire pour s'inscrire aux examens scolaires ou pro-

fessionnels, permis de conduire...

Pour toute inscription, vous devez vous munir de votre pièce d'identité, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Pour votre inscription sur les listes électorales, Odile VIANNE, secrétaire de mairie vous accueille aux horaires d'ouverture de la mairie.

Appel à volontaires pour les bureaux de vote :

Chaque bureau de vote est constitué d'un président, d'un secrétaire et d'au moins deux assesseurs. Leur rôle consiste à vérifier l'identité des votants, faire signer les électeurs sur la liste d'émargement et de façon générale, à veiller, sous la responsabilité du président du bureau de vote, au bon déroulement des opérations électorales. Si vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale, participer bénévolement en tant qu'assesseur à la tenue d'un bureau de vote de votre commune, c'est possible ! Il suffit de le faire savoir auprès du secrétariat de mairie, ou de l'un des élus, soit directement, soit par mail à l'adresse mairie.bouclans25@orange.fr, soit par un signalement sur l'application Politéia. Les vacations sont de deux heures, et n'hésitez pas à préciser vos préférences horaires selon vos contraintes. Bien sûr, un élu sera toujours présent à vos côtés. Merci par avance de cet acte citoyen."

DIMANCHE 8 MAI
CONSOLATION-MAISONNETTES
10H-18H

Marché de Producteurs Artisans locaux

Fête Printanière

Animations enfants gratuites Structure gonflable géante

PETITE RESTAURATION  ENTREE GRATUITE

CONSO LATION Val de l'Yonne et Montargis COEUR de Conso ASSOCIATION FONDATION D'ENTR'AIDEMENT

Offre d'emploi saisonnier

La commune recrute un saisonnier à 35h par semaine sur une durée de 3 semaines du 08 au 19 août 2022

Il s'agira d'assurer des missions d'entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage, désherbage, arrosage...) et d'effectuer des petits travaux d'entretien.

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à la mairie pour le 31 mai.

Vivre ensemble

Les horaires autorisés pour les activités bruyantes sont les suivants :

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h / 14h - 19h30

Les samedis : 9 - 12h / 15 - 19h

Les dimanches et jours fériés : 10h - 12h





Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Élèves du Verger des Enfants organise

le Dimanche 15 mai

Un jeu de piste à Bouclans

Départs et inscriptions de 9h00 à 13h00 au stade de Bouclans

Renseignements : ahebouclans@yahoo.fr



APE Ecole Le Verger Des Enfants Bouclans



:

**UN JEU DE PISTE POUR AIDER LA FÉE MIRABELLE À RETROUVER LES INGRÉDIENTS
DE SA FORMULE MAGIQUE POUR SECOURIR SON AMI LE LUTIN FARFOUILLE
PENDANT UNE RANDONNÉE FAMILIALE DE 6 KM AVEC 1 RAVITAILLEMENT**

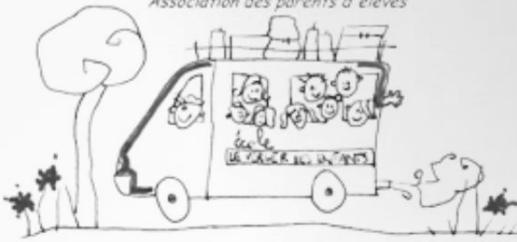
3.00 € PAR PERSONNE

GRATUIT POUR LES - DE 5 ANS



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Association des parents d'élèves

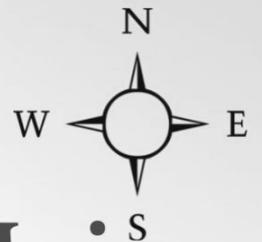


L'Association des Parents d'Élèves du Verger des Enfants organise

UNE RANDONNEE PEDESTRE



À BOUCLANS



Le Dimanche 15 Mai

Départs et inscriptions de 9h00 à 13h00 au stade de Bouclans

Renseignements : apecbouclans@yahoo.fr

 APE Ecole Le Verger Des Enfants Bouclans



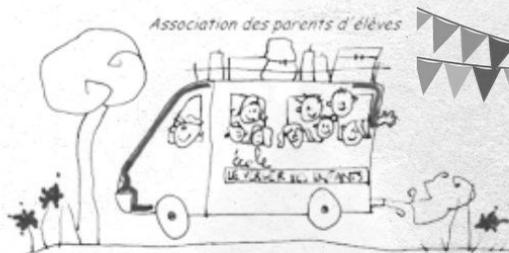
3 parcours :

- ☒ **Un circuit familial d'environ 6 km sous forme de jeu de piste avec 1 ravitaillement = 3.00 euros par personne.**
- ☒ **Un circuit d'environ 12 km pour les bons marcheurs avec 1 ravitaillement = 5.00 euros par personne.**
- ☒ **Un circuit d'environ 18 km pour les bons marcheurs avec 2 ravitaillements = 8.00 euros par personne.**
- ☒ **Gratuit pour les - de 5 ans.**

L'Association se réserve le droit d'annuler la manifestation en fonction des conditions météorologiques et situation sanitaire.



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU VERGER DES
ENFANTS ORGANISE



À BOUCLANS UN VIDE GRENIER LE 12 JUIN 2022

À L'ESPACE CULTUREL

EMPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR OU EN SALLE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

Renseignements et retrait des dossiers d'inscription
du 1er Mai au 2 Juin 2022 :
apecbouclans@yahoo.fr
06.70.65.50.63 à partir de 18h30



Possibilité de se restaurer sur place :

Buvette Snack

Repas uniquement sur réservations avant le 2 Juin

L'Association se réserve le droit d'annuler la manifestation en fonction des conditions météorologiques et situation sanitaire.



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique